

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

90 rue du Férétra CS 87801

31078 TOULOUSE CEDEX 04

Consultation n° 2026-118

(Années scolaires 2026/2027 et 2027/2028)

Accompagnement et animation dans le cadre d'une démarche de sciences participatives sur des petits cours d'eau du bassin Adour-Garonne au niveau de 6 départements

(Opération test)

Départements de Charente – Charente-Maritime – Gironde – Haute-Garonne – Aveyron et Ariège

Prestations de services

MODE DE PASSATION :

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS

27 juillet 2026

Contenu

CHAPITRE 1- CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHE	4
1. Généralité	4
1.1. Acheteur – Pouvoir adjudicateur	4
1.2. Comptable assignataire	4
1.3. Objet de la consultation	4
1.4. Nomenclature européenne	5
1.5. Allotissement	5
1.6. Durée du marché	5
1.7. Confidentialité	5
2. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique.....	6
2.1. Conditions relatives au marché	6
2.2. Cautions et garanties exigées (le cas échéant)	6
2.3. Modalités de financement	6
2.4. Modalités de paiement.....	6
3. Le marché	6
3.1. Forme du marché	6
3.2. Modifications du marché	6
3.3. Réalisation de prestations similaires	6
CHAPITRE 2 - LA CONSULTATION	6
1. Conditions de la consultation.....	7
1.1. Forme et mode de passation	7
1.2. Date limite de remise des offres	7
1.3. Variantes	7
1.4. Sous-traitance.....	7
1.5. Cotraitance	7
2. Composition et conditions d'obtention du dossier de consultation	7
2.1. Composition du dossier de consultation aux entreprises (DCE)	7
2.2. Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Agence	7
3. Conditions de participation.....	8
3.1. Motifs d'exclusions	8
4. Conditions de présentation des réponses	10
4.1. Contenu des réponses attendues	11
4.2. Conditions de transmission des réponses	12
CHAPITRE 3 – LA PROCEDURE	13
1. Critères d'attribution	13
1.1. Régularisation des offres irrégulières	13
1.2. Renseignements complémentaires	13
1.3. Critères de jugement des offres	13
1.4. Précisions sur la notation des offres	13

2.	Conditions d'attribution	15
2.1.	Attribution	15
2.2.	Signature de l'acte d'engagement	15
2.3.	Délai de validité des offres	15
3.	Pièces contractuelles du marché	15
3.1.	Notification du marché.....	16
4.	Renseignements complémentaires	16

CHAPITRE 1- CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHE

1. Généralité

1.1. Acheteur – Pouvoir adjudicateur

La présente opération est réalisée pour le compte de :

Agence de l'eau Adour Garonne

90 rue du Férétra CS87801

31078 Toulouse cedex 4

Siret : 183 100 064 00033

Tél : +33 561363738

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

1.2. Comptable assignataire

Le comptable assignataire des dépenses est l'Agent Comptable de l'agence de l'eau Adour Garonne.

1.3. Objet de la consultation

Les marchés objet de la présente consultation concernent des prestations de service dont l'objet est l'accompagnement et l'animation dans le cadre d'une démarche de sciences participatives sur des petits cours d'eau du bassin Adour-Garonne au niveau de 6 départements.

Il s'agit d'une opération test sur les départements suivants : Charente – Charente-Maritime – Gironde – Haute-Garonne – Aveyron et Ariège.

La prestation souhaitée consiste en effet à animer et mettre en place le dispositif pédagogique "J'adopte un cours d'eau" en accompagnant les établissements scolaires souhaitant s'impliquer dans la démarche de sciences participatives. Le projet « j'adopte un cours d'eau » consiste à impliquer les élèves (collégiens et lycéens) dans la surveillance d'un cours d'eau situé à proximité de leur établissement. Le projet est divisé en 5 séances :

- 1) Présentation du projet et contexte,
- 2) Sortie terrain (relevés et suivis),
- 3) Identification des macro invertébrés,
- 4) Traitement et saisie des données,
- 5) Valorisation des résultats obtenus.

Le prestataire sera chargé d'accompagner les classes concernées tout au long du dispositif. Il aura en amont des séances, la charge du choix du site d'étude, la planification des différentes séances en collaboration avec l'enseignant porteur du projet, ainsi que la gestion du matériel. Il devra également accompagner la classe et les enseignants lors de la sortie terrain. Il devra également organiser un retour d'expérience sur la mise en œuvre du projet avec les établissements auprès de l'Agence et des rectorats.

La prestation englobera les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028. Cette opération test se terminera donc au plus tard fin août 2028.

1.4. Nomenclature européenne

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (codes CPV) est :

Libellé	Code CPV
Service de formation dans le domaine de l'environnement	80540000-1
Services relatifs à l'environnement	90700000-4

1.5. Allotissement

L'ensemble des prestations est alloté géographiquement comme suit :

Occitanie	1	Ariège 09
	2	Haute Garonne 31
	3	Aveyron 12
Nouvelle-Aquitaine	4	Charente 16
	5	Charente Maritime 17
	6	Gironde 33

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou deux lots au maximum-

1.6. Durée du marché

Le marché est passé pour une durée de 2 années scolaires.

Le début de son délai d'exécution démarrera par l'OS de notification du marché.

Il aura pour terme le 31 août 2028.

1.7. Confidentialité

Les candidats devront respecter l'obligation de confidentialité dans le cadre de l'exécution des prestations.

Par ailleurs, compte tenu de cadre d'intervention en milieu scolaire, une attention particulière sera portée à toute transmission d'information, qu'elle concerne les personnes ou les informations obtenues à l'occasion de l'exécution du marché.

En outre, un certain nombre de livrables sera communiqué aux candidats titulaires après la notification du marché.

Les candidats sont d'ores et déjà informés qu'ils seront soumis à une diffusion restreinte, n'étant pas accessibles librement pour les tiers.

Les modalités d'utilisation de ces livrables sont définies dans les pièces du marché.

2. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

2.1. Conditions relatives au marché

2.2. Cautions et garanties exigées (le cas échéant)

SANS OBJET

2.3. Modalités de financement

Le financement de l'opération objet des présentes est assuré par des fonds publics propres à l'Agence.

2.4. Modalités de paiement

Le paiement des sommes dues se fait par application des dispositions des articles L2191-1 à L2191-6 du Code de la Commande Publique. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

3. Le marché

3.1. Forme du marché

Le marché est un accord-cadre exécutable sous forme de bons de commande avec un maximum de 66 000 € HT par lot et par année ;

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique

3.2. Modifications du marché

En application de l'article L2194-1 du code de la commande publique, le présent marché pourra être modifié, dans les cas prévus audit article. Ces modifications donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

3.3. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L 2122-1 et R 2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

CHAPITRE 2 - LA CONSULTATION

1. Conditions de la consultation

1.1. Forme et mode de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée, en application des articles R2123-1 et -4 du code de la commande publique

1.2. Date limite de remise des offres

La date et heure limites de remise des plis est fixée au **27 juillet 2026 à 12h00**.

1.3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.4. Sous-traitance

En application des articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique, il est possible de sous-traiter l'exécution de certaines parties des prestations sous réserve d'avoir obtenu l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

1.5. Cotraitance

Les candidats peuvent présenter leur offre sous n'importe quelle forme juridique de groupement (conjoint avec mandataire solidaire, conjoint ou solidaire). L'Agence n'impose pas de forme particulière.

2. Composition et conditions d'obtention du dossier de consultation

2.1. Composition du dossier de consultation aux entreprises (DCE)

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- L'avis de marché
- le présent règlement de la consultation
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- le bordereau des prix unitaires (BPU)
- le Détail quantitatif Estimatif (DQE)

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement ainsi que des pièces du dossier de la consultation.

2.2. Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Agence

Conformément aux dispositions de l'article R2132-2 du code de la commande publique, le dossier de consultation est gratuitement mis à disposition des candidats sur le profil acheteur de l'agence de l'eau Adour-Garonne accessible à l'adresse mentionnée.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

Consultation n° 2026-118- Accompagnement et animation dans le cadre d'une démarche de sciences participatives sur des petits cours d'eau du bassin Adour-Garonne au niveau de 6 départements

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

Aucun dossier de consultation sur format papier ou sur support numérique (clef USB, CD...) ne sera remis aux candidats.

Les conditions de retrait des DCE sont précisées en annexe 00 au présent règlement de la consultation.

3. Conditions de participation

3.1. Motifs d'exclusions

Sont exclues de la procédure de la présente passation, les personnes entrant dans les cas d'exclusions prévus aux articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique.

Dans le cadre de son offre, chaque candidat produit un dossier de candidature contenant les documents et renseignements et pièces listées ci-dessous.

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :
Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Soit les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, qui sera joint au dossier de consultation dûment renseigné par le candidat ;
- La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, qui sera joint au dossier de consultation, dûment renseigné par le candidat ;

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Situation juridique

Le candidat devra fournir :

- la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- une déclaration sur l'honneur du candidat, ou de chaque membre du groupement candidat, attestant ne pas entrer dans un des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-10 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, et apporter la preuve que l'autorisation de poursuivre son activité couvre la période correspondante à la durée du présent marché
- un extrait de casier judiciaire vierge pour chaque personne susceptible d'intervenir auprès des élèves et/ou au sein des établissements
- une attestation de conformité au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD).

Capacité économique et financière

Le candidat devra fournir:

- Chiffre d'affaires des 3 dernières années.

Références professionnelles, capacité technique et références requises

Le candidat, et chaque cotraitant en cas de groupement, devra fournir :

- Une note indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.
- Les références récentes du candidat au cours des 5 dernières années en matière de prestations similaires en nature et en importance : ces références devront préciser le nom du Maître d'Ouvrage public ou privé, et le montant de l'opération ainsi que l'étendue des prestations.

Le candidat, et chaque cotraitant en cas de groupement, produit les mêmes documents concernant ses sous-traitants que ceux exigés pour lui. Le candidat produira en outre soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants. Les références et capacités d'un opérateur économique ne pourront être prises en considération dans le cadre de l'analyse des candidatures sans la présence de ces documents.

La preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen.

Les candidats non établis en France devront fournir les attestations portant règles d'effet équivalent.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le Maître d'Ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

NB : il est rappelé que ces documents doivent être fournis par les cotraitants, en cas de cotraitance, ou par les sous-traitants déclarés dès la remise de l'offre, en cas de sous-traitance

4. Conditions de présentation des réponses

La candidature, l'offre et toutes pièces s'y rapportant (rapports, documentations, certificats, correspondances etc....) doivent être rédigées en langue française et ce, conformément à la Loi n° 94-665 du 4 Août 1994 relative à l'emploi de la langue Française et la circulaire d'application du 19 Mars 1996.

Si les pièces sont rédigées en langue étrangère, elles devront être accompagnées d'une traduction en langue Française dont l'exactitude devra être certifiée par un traducteur expert auprès des Tribunaux (français ou étrangers) dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Les candidats sont avertis qu'ils sont responsables du contenu de leur réponse et sont donc invités à bien la vérifier avant sa transmission. En aucun cas, ils ne pourront soulever de réclamation auprès de l'Agence en cas d'oubli d'un document.

4.1. Contenu des réponses attendues

Le cas échéant, le candidat remettre **un dossier d'offre complet par lot**.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra obligatoirement les pièces suivantes, sous peine de qualification d'offre irrégulière :

L'offre du candidat, dûment complétée, datée et signée par le représentant qualifié de la société comprenant :

1/ LE DOSSIER ADMINISTRATIF comprenant à minima :

Le BPU (bordereau des prix unitaires) et le DQE (Détail quantitatif estimatif): cadres à compléter sans modification

Le candidat ne doit pas modifier la trame, ni les quantités ou le texte figurant dans les tableaux fournis.

2/ L'OFFRE TECHNIQUE, à savoir :

L'offre technique se présentera sous la forme d'un **mémoire technique** qui devra comporter à minima les éléments nécessaires au jugement des offres et notamment :

- Le mémoire technique

Par ailleurs, le candidat devra produire une note de compréhension des besoins de l'Agence, indiquant notamment la méthodologie qu'il entend proposer afin de répondre au mieux aux prescriptions du cahier des charges.

Il décrira ainsi :

- La composition de l'équipe dédiée et l'expérience des intervenants proposés
- L'organisation envisagée
- Les moyens qu'il entend mettre en œuvre notamment dans un contexte scolaire,

4.2. Conditions de transmission des réponses

Les candidats sont tenus de répondre par voie électronique sur le profil acheteur de l'agence sur la PLACE

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via ce profil acheteur PLACE, la personne habilitée à engager le soumissionnaire, doit être inscrite sur la plateforme de gestion des marchés publics de l'Agence accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un certificat de signature électronique sera exigé lors du dépôt de l'offre, il est conseillé de prendre les mesures nécessaires à l'obtention de ce certificat dans un délai suffisant avant la date de remise des offres.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, de signature et de certificat électroniques sont précisées en annexe au présent règlement de consultation, les candidats sont invités à s'y reporter.

Il est rappelé aux candidats que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du code de la commande publique : « *Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres* ».

Dans ce cas, chaque transmission doit contenir une candidature et une offre complètes modifiées. Il ne pourra donc pas s'agir de compléments à la précédente offre.

CHAPITRE 3 – LA PROCEDURE

1. Critères d'attribution

1.1. Régularisation des offres irrégulières

Conformément aux dispositions de l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'agence se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières sur des éléments non substantiels, dans les conditions dudit article.

1.2. Renseignements complémentaires

Préalablement à tout examen des offres sur la base des critères énoncés ci-dessous, il sera procédé à une analyse de la conformité des offres lot par lot. Des précisions ou justifications pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse.

Si l'offre remise semble anormalement basse au sens de l'article L2152-5 du Code de la commande publique, au regard des prestations à réaliser, y compris en ce qui concerne la part sous-traitée, l'agence exigera du candidat la justification de ses prix ou du montant qu'il a proposé dans son offre, dans le délai qui lui sera imparti et figurant sur la demande. Si au vu de ces éléments, l'offre est jugée anormalement basse, elle sera rejetée conformément aux dispositions de l'article L2152-6 dudit Code.

Dans les deux cas, les demandes seront effectuées via la PLACE avec un délai de réponse exigé, auquel le candidat sera tenu.

Il est rappelé à tous les candidats que les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sur les offres sont obligatoires. Toute absence de réponse conduira à noter 0 l'élément objet de la demande de renseignement.

1.3. Critères de jugement des offres

Critères de jugement par lot. Chaque lot fera l'objet d'une analyse spécifique, même si un candidat soumissionne pour 2 lots.

Les offres des candidats admis feront l'objet d'un examen sur la base des critères définis ci-après, le poids de chaque critère étant affecté d'un coefficient de pondération :

- **Prix** des prestations apprécié sur la base du total du DQE pour 40%
- **Valeur technique** des éléments proposés pour 60%

1.4. Précisions sur la notation des offres

Il est précisé que pour le calcul de toutes les notes (financières et techniques), l'Agence retiendra 2 décimales après la virgule.

La note finale sera sur 20 points.

1) Notation des critères non financiers

La note technique, sur 60%, sera attribuée sur la base du mémoire technique tel qu'exigé à l'article 4.1 supra.

Le critère sera évalué, globalement à partir d'une note sur une échelle de 0 à 10, attribuée de la manière suivante :

0	La proposition ne répond pas aux exigences ou élément d'appréciation absent
$0 \leq \text{mauvais} \leq 2,5$	La proposition répond de manière insuffisante aux exigences de l'Agence
$2,5 < \text{moyen} \leq 5$	La proposition répond de manière lacunaire aux exigences de l'Agence
$5 < \text{bon} \leq 7,5$	La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences de l'Agence
$7,5 < \text{très bon} \leq 10$	La proposition répond de manière très satisfaisante aux exigences de l'Agence

La note pondérée sera obtenue par application de la formule suivante :

$\text{note pondérée} = \text{note attribuée} \times \text{valeur absolue pondération max} / 10$
--

Ce critère sera noté sur un maximum de 10 points

Une note égale à zéro signifiera qu'aucun élément dans la réponse du candidat ne permet d'apprécier l'élément noté. Une note de 10 signifiera que la réponse du candidat est optimale eu égard au besoin de l'Agence. Les notes intermédiaires permettront de nuancer la qualité de la réponse du candidat.

La note avant pondération ainsi obtenue, sera ramenée à sa valeur par rapport à la valeur maximale correspondant à la valeur absolue du coefficient de pondération indiqué pour le critère.

-

2) Notation du critère « Prix »

Le prix sera noté sur le nombre de points maximum correspondant à la valeur absolue du coefficient affecté au critère prix soit 8 points, par application de la formule suivante :

$\text{Note obtenue} = [\text{note max possible} \times (\text{Prix de la commande type moins disant} / \text{Prix de la commande type analysée})]$

La note maximum étant attribuée à l'offre présentant le prix le moins disant.

2. Conditions d'attribution

2.1. Attribution

Au terme du jugement, les offres de bases seront classées par ordre décroissant. Sous réserve les documents prévus à l'article R2143-5 du Code de la Commande Publique soient recevables, le marché sera alors attribué au candidat dont l'offre sera arrivée en tête du classement

2.2. Signature de l'acte d'engagement

La personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire devra signer électroniquement (au moyen d'une signature électronique valide) un acte d'engagement (dont le modèle ATTR11 lui sera transmis) correspondant à l'offre retenue assortie des éventuelles mises au point.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, la déclaration du sous-traitant (formulaire DC4) sera jointe à cet acte d'engagement. Cette déclaration sera obligatoirement signée électroniquement :

- par la personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire qui se présente individuellement ou le membre du groupement qu'il représente ;
- et par la personne habilitée à engager le sous-traitant.

L'acte d'engagement ainsi que les déclarations de sous-traitance seront retournés en version pdf signées via la plateforme PLACE. L'attributaire veillera à ne pas verrouiller le document lors de sa signature afin que les autres signataires puissent apposer leur signature également.

Il est rappelé qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique valable dans le cadre d'un envoi dématérialisé au sens de l'article 1316-4 du code civil.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres mentionnée ci-dessus.

3. Pièces contractuelles du marché

Il est précisé que chaque lot fera l'objet d'un marché spécifique.

L'offre retenue fera l'objet d'un marché constitué par les documents contractuels, classés par ordre de priorité, suivants :

- L'acte d'engagement, dûment complété et signé par la personne habilitée à engager le titulaire et son annexe financière
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A. P.) et ses annexes dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'Agence fait seul foi
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- le Bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le mémoire technique du candidat attributaire.
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification du marché

Par ailleurs, le marché est soumis aux pièces générales suivantes, que les candidats sont réputés connaître, à la Réglementation en vigueur au moment de la publication de l'AAPC en matière de commande publique, ainsi qu'aux normes en vigueur :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles objet de l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF du 1er avril 2021 (et ci-après désigné : CCAG PI) ;

Toute clause, portée dans les documents établis par le titulaire (et notamment les éventuelles conditions générales de vente du titulaire), modifiant les clauses ou contraire aux clauses du CCP, du CCAG mentionné ci-dessus ou contraire à la réglementation applicable au présent marché est réputée non écrite.

3.1. Notification du marché

Sous réserve de l'avis favorable du contrôleur budgétaire et de l'absence de toute procédure de recours, le marché sera signé électroniquement et notifié au titulaire par voie dématérialisée via le profil acheteur sur PLACE.

4. Renseignements complémentaires

Tous les renseignements complémentaires sollicités (obligatoirement par écrit) sur le dossier de consultation (phase offre) seront communiqués six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres mentionnée ci-dessus sous réserve que la demande parvienne à l'Agence au plus tard 10 jours avant cette même date limite.

Il est précisé que les délais de 6 et 10 jours indiqués ci-dessus se décomptent en jours calendaires pleins de 0h00 à minuit ; ils prennent donc fin à minuit la veille du jour de la date limite de remise des plis prévue à l'article 2.2 ci-dessus. En conséquence, les candidats sont avertis qu'il ne sera pas donné suite à toutes les demandes de précisions complémentaires qui parviendraient à l'Agence passé ce délai.

Pour les questions techniques et administratives, les candidats peuvent obtenir les informations complémentaires en adressant leurs demandes par le biais du système de messagerie sécurisé à partir du site Internet de l'Agence : <https://www.eau-grandsudouest.fr> rubrique marché publics ou directement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont avertis que toutes les réponses seront apportées par écrit et publiées sur le site de dématérialisation des marchés publics de l'Agence (plateforme PLACE) :

- à l'attention de tous les candidats lorsque les réponses doivent être portées à leur connaissance. Dans ce cas, un complément questions/réponses sera également ajouté au dossier de consultation.
- à l'attention du candidat demandeur si la réponse le concerne spécifiquement.

Procédures de recours

En cas de litiges, le Tribunal Administratif de Toulouse est seul compétent.

Adresse postale : TRIBUNAL ADMINISTRATIF, 68 rue Raymond IV BP 7007, F - 31068

Toulouse cedex 07, Tél : +33 562735757

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr, Fax : +33 562735740

Adresse internet : <http://toulouse.tribunaladministratif.fr>

Fait à Toulouse, le 24 juin 2026

Elodie GALKO

Directrice générale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Par délégation, Stéphanie BREHIN

Directrice administrative et financière